Chronique forestière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **61 (1910)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chronique forestière.

Confédération.

Division forestière de l'Ecole polytechnique fédérale. Voici les noms des étudiants admis à suivre les cours de la 1re année de l'Ecole forestière:

MM. *Aegerter*-Berne, *Fierz*-Zurich, *Gregori*-Grisons, *Hartmann*-Zurich, *Helbling*-St-Gall, *Hitz*-Grisons, *Jung*-Berne, *Krebs*-Berne, *Kuster*-Obwald, *Lätt*-Soleure, *Rennhart*-Argovie, *Schlatter*-Zurich.

L'Ecole forestière compte actuellement 36 étudiants: 12 en première, 9 en deuxième et 15 en troisième année. Ces étudiants se répartissent, en outre, comme suit: Berne 10, Zurich 7, Grisons 5, Argovie 3, Vaud 2, Thurgovie 2, Lucerne 1, St-Gall 1, Obwald 1, Soleure 1, Neuchâtel 1, Genève 1, Allemagne 1.

Examen pratique professionnel. Les stagiaires forestiers, dont les noms suivent, par ordre alphabétique, ont subi avec succès l'examen pratique professionnel:

MM. *Bass*-Grisons, *Bornand*-Vaud, *Burkart*-Argovie, *Egert*-St-Gall, *Hunziker*-Argovie, *Müller*-Obwald, *Piguet*-Vaud, *Reich*-St-Gall, *Uttinger*-Zoug.

Cantons.

Vaud. *Réunion d'été de la Société vaudoise des forestiers.* Dans sa séance d'hiver, la Société vaudoise des forestiers avait décidé de faire sa course d'été dans les forêts de la ville de Lausanne, afin de pouvoir combiner cette excursion avec une visite de l'Exposition d'agriculture.

Le 16 septembre dernier, plus d'une centaine de participants se trouvaient réunis à Montherond, amenés par les voitures des tramways lausannois.

Après une collation, gracieusement offerte par la commune de Lausanne, la séance est ouverte par M. Badoux, inspecteur forestier, à Montreux.

M. Badoux donne connaissance des propositions du comité sur le choix des sujets du concours qui va être ouvert entre les gardes-forestiers, membres de la Société. Le nombre des travaux écrits qui ont été choisis est de trois.

1° Un terrain partiellement fertile, partiellement très sec et partiellement mouillant doit être reboisé.

Une pépinière, située à proximité, renferme toutes sortes d'essences indigènes. Quelles sont les instructions à donner au sujet de la plantation, soit sous le rapport de l'écartement, soit sous celui du choix des essences?

2° Quels sont les principes culturaux qui doivent guider lors des dégagements et lors des éclaircies?

3° Une pépinière complète, d'environ 20 ares, doit être installée dans le triage du garde concourant. Décrire les travaux à exécuter, indiquer le choix des essences, justifier leur répartition et leur proportion.

Ces propositions sont adoptées par l'assemblée; il est décidé de répartir une récompense de fr. 100 entre les meilleurs travaux.

Notre président, M. Badoux, lit ensuite son rapport sur la marche des pépinières scolaires forestières en 1909.

L'assemblée décide d'accorder, comme précédemment, fr. 250 pour récompenser les pépinières les mieux tenues.

Quelques affaires administratives sont liquidées, puis M. Buchet, inspecteur des forêts de la ville, dans un rapide exposé, donne d'intéressants renseignements sur les forêts communales de Lausanne.

Les forêts de Lausanne se composent d'un mas principal couvrant les hauteurs du Jorat et de parcelles détachées situées à l'ouest et au Midi de ce massif.

Celui-ci occupe trois dépressions qui donnent naissance, d'une part aux ruisseaux de Pierre Ozaire, du Flon et de la Mèbre, qui se jettent dans le Léman, d'autre part à la Bressonnaz et au Talent qui rejoignent, l'un la Broye et l'autre l'Orbe, tributaires du lac de Neuchâtel. Les eaux du Jorat appartiennent donc aux deux bassins du Rhône et du Rhin.

Les pentes sont en général douces; l'altitude varie entre 520 et 932 m.

Le sous-sol est formé de tertiaire (miocène), composé de mollasse d'eau douce et de mollasse marine.

La mollasse d'eau douce commence aux rives du Léman et s'élève jusqu'à 800 m d'altitude; au delà, elle est recouverte d'une couche de mollasse marine qui est un grès très dur, bon pour la construction et le gravelage des routes. Les bancs de grès alternent avec des couches de marne et avec de fortes assises de poudingue. Les blocs erratiques ne sont pas rares.

Le climat est assez rude dans le Jorat; l'hiver y dure parfois 5 mois, et la neige cause de nombreux dégats aux jeunes peuplements. Les vents causent également des dommages considérables; ainsi le cyclone du 20 février 1879 renversa 52,000 plantes cubant 69,850 m^3.

La cité impériale de Lausanne a été de tout temps propriétaire de la plus grande partie des forêts qu'elle possède actuellement. Ces forêts étaient connues sous le nom de Râpes du Jorat et étaient divisées en deux parties, les Râpes d'occident et les Râpes d'orient, par le territoire d'Epalinges.

Les Râpes d'orient provenaient d'un achat fait, par la Cité à Lausanne, à Louis de Savoie, baron de Vaud, en l'an 1300.

La ville acquit, par la suite, d'autres boisés, soit par l'abolition des couvents de Montherond, de Ste Catherine et de Bellevaux, soit par donations ou achats.

L'évêque de Lausanne s'adressa maintes fois à la ville pour obtenir le bois qui lui manquait par suite de la mauvaise administration des forêts qui lui appartenaient.

Ces demandes étaient toujours bien reçues, mais la permission était accompagnée de ces mots: „Pour cette fois seulement, à titre de don

gracieux, et non comme un dû", ceci pour éviter la création d'un droit. Parfois, le Conseil imposait la présence de ses agents et exigeait que les bois fussent coupés „au moins dommage".

Après la conquête bernoise, la ville continua à traiter avec le bailli, ainsi qu'elle l'avait fait avec l'évêque.

Toutefois, une servitude naquit à la suite d'un différend entre le bailli et la ville. Le bailli alors en charge prétendit que les limites des forêts n'étaient pas exactes, et que plusienrs forêts considérées jusque là comme propriété de la ville devaient faire partie du Jorat de l'Etat. Le Conseil produisit des titres, lesquels furent examinés et reconnus exacts par la députation. Mais celle-ci concéda au bailli le droit de couper, sur le territoire contesté, le bois nécessaire à l'affouage des bâtiments de l'Etat situés dans le baillage de Lausanne.

Ce droit passa, après la révolution, à l'Etat de Vaud. La commune de Lausanne possédait également un droit de coupe et de parcours dans le Jorat d'Echallens; aussi, après quelques transactions, ces droits réciproques furent abolis.

La plus grande partie des forêts de Lausanne était grevée de droits de parcours, ainsi la commune d'Epalinges avait ce droit sur 914 hectares. Tous ces droits furent successivement rachetés au cours du siècle dernier.

Le premier aménagement des forêts lausannoises fut élaboré en 1842 par M. Davall. Les forêts étaient divisées en cinq séries. La possibilité fut calculée à 8432 m³ pour une surface de 1494 ha.

Le cyclone de 1879 obligea l'administration forestière à faire un nouvel aménagement. Celui-ci fut entrepris par M. Curchod-Verdeil en 1887. Le nombre des séries fut réduit à deux. La possibilité fut fixée à 8427 m³. Les coupes rases furent introduites.

Cet aménagement a été revisé dernièrement par M. Buchet.

La contenance actuelle des forêts de la commune de Lausanne est de 1606,77 ha, dont 1512,65 ha de forêts aménagées et 94,12 ha de forêts traitées comme parcs.

Il a été dénombré 511,541 plantes ayant plus de 18 cm de diamètre à 1 m 30 du sol avec un cube de 541,068 m³. La possibilité a été calculée à 10,140 m³.

Voici maintenant quelques renseignements sur la gestion des forêts de Lausanne en 1909.

Il a été vendu, en 1909, 11,476 m³ de bois, soit 5230 m³ de bois de service et 6246 m³ de bois de feu, y compris le produit des forêts non aménagées.

Dans les forêts aménagées, le cube total des bois de service représente le 46 % du volume total.

Le prix moyen du bois de service est de fr. 26. 69.
" " " " " " feu " " " 14. 26.

Les recettes sont de fr. 150. 40 par hectare pour les ventes de bois seules.

Le rendement net est de fr. 109. 60 par hectare. Les dépenses se montent à fr. 43. 07 par hectare. Celles-ci représentent le 28 % des recettes totales et se répartissent comme suit:

Administration, surveillance . .	30 %	fr. 19,761. —
Frais d'exploitation	32 %	„ 20,941. 70
Cultures	15 %	„ 9,491. 57
Chemins et ruisseaux	19 %	„ 12,476. 25
Divers	4 %	„ 3,006. 75
	Total	fr. 65,677. 27

Le produit net total, y compris celui des parcs, se monte à fr. 166,883. 83.

Après la séance, la Société visite la forêt d'Archens, belle futaie pure de hêtre où la station de recherches forestières de Zurich a installé plusieurs placettes d'essai. Voici quels sont les accroissements et le matériel sur pied par hectare dans trois de ces parcelles:

		Matériel sur pied:		Accroissement moyen:	
	Age en 1904	1890	1904	1990	1904
1.	43	52,03 m³	145,48 m³	1,79 m³	3,38 m³
2.	100	392,07 „	451 „	4,56 „	4,51 „
3.	124	621,84 „	655,36 „	5,65 „	5,29 „

Après le banquet, arrosé d'un vin d'honneur offert par la commune de Lausanne, tout le monde partit pour le Chalet-à-Gobet, par les belles forêts des Saugealles et du Bois-Clos.

Ces boisés sont composés principalement de résineux, épicéa et sapin blanc. Le sol est remarquable par sa fraîcheur et sa fécondité. La régénération s'y fait admirablement par voie naturelle.

En cours de route, les participants ont l'occasion de constater le mal considérable occasionné par les tirs d'infanterie. Sur une très grande surface, il ne reste debout que des arbres secs, d'autres sont à terre, cassés. On laisse ces plantes sur place pour protéger les peuplements situés plus en arrière.

Le soir, tout le monde était réuni au Chalet-à-Gobet, où le souper fut suivi d'une joyeuse partie familière, très animée. M. Badoux déplora l'absence de M. Gaillard, directeur des domaines, empêché au dernier moment d'assister à la réunion, et remercia M. Buchet, inspecteur des forêts de la ville, pour l'excellente organisation de la course.

Le lendemain matin, une partie des participants, beaucoup ayant préféré descendre directement en tram pour visiter l'Exposition, partit dans la direction de Lausanne à travers les magnifiques futaies du Bois-Clos et des Liaises. Dans la forêt de Gisiaux, chacun admira la belle réussite des plantations d'essences exotiques diverses: sapin de Douglas, pin Weymouth, mélèze et cryptoméria du Japon, genévrier de Virginie, etc.

Après la visite de la forêt de Sauvabelin, une collation offerte par la Société à ses membres réunit tout le monde au Signal de Sauvabelin.

De là, la Société se rendit au pavillon des forêts de l'Exposition suisse d'agriculture qu'elle visita par groupes. Les belles collections exposées firent l'admiration de tous.

Le banquet de midi réunit plus de 140 participants.

P. Monachon.

Divers.

Omission. Le dernier cahier du Journal forestier contenait la reproduction d'une photographie du beau noyer de Plattez (Chardonne). Ce beau cliché est la propriété de la Société vaudoise des forestiers et a été extrait de son récent volume sur les „*Beaux arbres du canton de Vaud*". C'est ce que, par suite d'oubli, l'imprimeur a omis d'indiquer au pied de la reproduction, ainsi que c'était prévu. *H. B.*

Une comparaison qui se passe de longs commentaires, ou la supériorité des vocations libérales. La Feuille fédérale suisse du 19 octobre 1910 publiait les mises au concours suivantes:

a) Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

Place vacante: Assistant du laboratoire d'essai des combustibles.

Conditions d'admission: Etudes de chimie, connaissance approfondie de la chimie analytique.

Traitement: 2200 à 2800 francs.

b) Service technique du Département militaire.

Place vacante: Contrôleur de IIme classe de la section de la munition à Thoune.

Conditions d'admission: bonne instruction scolaire; pratique de mécanicien; il est désirable que les postulants connaissent le dessin technique.

Traitement: 3200 à 4300 francs.

Mercuriale des bois.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

(Pour la classification voir notre numéro de janvier, page 20.)

Prix des bois en octobre/novembre 1910.

A. Bois sur pied.

(Prix par m³, exploitation à la charge du vendeur, mesurage **sur** écorce).

Berne, Forêts domaniales et communales, XVIe arrondissement, Delémont.

(Bois vendus jusqu'à un diamètre minimum de 14—18 cm.)

Forêts domaniales: Envers de Folpatat (Transport jusqu'à Bassecourt fr. 7) 230 plantes, $^{8}/_{10}$ sap. $^{2}/_{10}$ épic. à 1,8 m³ par plante, fr. 23. — **Côte de Corbon**